

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Référence
2025_07

Objet de la délibération
Compte Financier Unique 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	6

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Guincourt, Considérant que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public. Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

M. le Maire présente les éléments suivants :

Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	74 008,40 €
Part affectée à l'investissement (au 1068)	35 950,19 €
Résultat de l'exercice	3 184,82 €
Résultat de fonctionnement	41 243,03 €

Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 23 443,19 €
Résultat de l'exercice	50 755,01 €
Résultat d'investissement	27 311,82 €

M. Coutier est désigné comme Président de séance.

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Guincourt
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

Handwritten signature of Dominique Pierre in blue ink, consisting of a large, stylized loop with the name 'Pierre' written across it.Handwritten signature of Francine Coutier in blue ink, featuring a large, circular initial 'C' followed by the name 'Coutier'.

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Référence
2025_08

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Solde d'exécution cumulé d'investissement : 27 311,82 €

Restes à réaliser : - 12 552 €

Il n'y a donc pas de besoin de financement au 1068.

Report d'investissement : **27 311,82 € au compte 001.**

Report de fonctionnement : **41 243,03 € au compte 002.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Référence
2025_09

Objet de la délibération
Vote des taxes locales 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2025, le 2 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Vote des taxes locales 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Dominique PIERRE

Handwritten signature of Dominique Pierre in blue ink, consisting of several loops and a final flourish.

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

Handwritten signature of Francine Coutier in blue ink, featuring a large initial 'C' followed by a stylized name.



COMMUNE : **204 GUINCOURT**
 ARRONDISSEMENT : **08 VOULZIERS**
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE RETHEL**

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025									
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025		
	1	2	3	4	5	6	7		
Taxe foncière bâtie (TFB)	47 515	42,15	119,42	49 700	20 949	42,15	20 949		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	25 942	33,15	121,75	26 300	8 718	33,15	8 718		
Taxe d'habitation (TH)	705	20,16	53,34	700	141	20,16	141		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					29 808				

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025									
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)		
	1	2	3	4	5	6	7		
Taxe	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Taxes 8 Produit total souhaité 9 Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10

Taxe foncière bâties (TFB) Produit total souhaité Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Taxe foncière non bâties (TFNB) = Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Taxe d'habitation (TH) 29 808

Cotisation foncière des entreprises (CFE) Produit total de référence (total colonne 5)

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025									
TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11	
	0			1 513	0	-5 056	867	-2 676	

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) **29 808** + Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) **-2 676** = Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 **27 132**

A CHARLEVILLE-MEZIERES Le 14 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, Claudine Tixier

Le 07/04/25 Pour la Commune



COMMUNE : 204 GUINCOURT
 ARRONDISSEMENT : 08 VOUZIERES
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RETHEL

N° 1259 COM (2)
 TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux

19
0
0
0

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

1 443

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

4 632

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants
- d. Bases dégrévées locaux vacants
- e. Bases dégrévées majo THS

700
>>>
>>>
>>>
>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

>>>
0
1,042232
17,28
24,04

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	49,21	123,03	3,61000	3,61000	119,42	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	32,54	127,70	5,95000	5,95000	121,75	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,86	59,70	6,36000	6,36000	53,34	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental 11,13
- b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 19,02

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Référence
2025_10

Objet de la délibération
Budget Primitif 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Budget Primitif 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2025 de la commune comme suit :
Section de fonctionnement en équilibre : 137 641,87 €

Section d'investissement en équilibre : 45 731,84 €

- autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Référence
2025_11

Objet de la délibération
Pose d'horloges astronomiques

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Pose d'horloges astronomiques

Monsieur le Maire présente le devis de la FDEA pour la pose de 6 horloges astronomiques. Le reste à charge pour la commune serait de 3 186 € avec une récupération de TVA de 1 416 €.

Ce système permettra davantage de souplesse dans la gestion de l'éclairage public avec un logiciel qui permettra à la commune d'effectuer des interventions sur site.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer le devis de la FDEA pour la pose de 6 horloges astronomiques.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 11/04/2025

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

